

Le (cyber)harcèlement à l'école

Briser la loi du silence

Conférence de presse du 8 février 2016

Intervenant-e-s :

Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat

May Piaget, coordinatrice du groupe vie et climat scolaire

Pascal Durouvenoz Gans de St. Pré, dir. Confignon-Cressy

Sommaire

1. Lutter contre le (cyber)harcèlement : une priorité du DIP
2. Briser la loi du silence
3. Plan d'action et de prévention : agir dans la durée
4. L'expérience de l'établissement Confignon-Cressy
5. Questions réponses

Le (cyber)harcèlement à l'école

Briser la loi du silence

Les claques : agir contre le harcèlement à l'école

<http://www.nonauharcelement.education.gouv.fr/ressources/outils/les-claques-film-de-sensibilisation/>

Crédits :
Ministère de l'Éducation nationale français (2012)

1. Lutter contre le (cyber)harcèlement : une priorité du DIP

- Le harcèlement entre pairs est la violence la plus répandue à l'école. La plus discrète aussi.
- A Genève, selon l'enquête du SRED (2012)
 - 6% des élèves du secondaire I et II seraient victimes de micro-violences hebdomadaires ; 2% déclarent souffrir de cyber-harcèlement
 - Dans 2/3 des cas, les auteurs sont des pairs.
 - Dans $\frac{3}{4}$ des cas, les adultes ne se rendent compte de rien

1. Lutter contre le (cyber)harcèlement : une priorité du DIP

- "Chaque enfant doit être protégé contre toute forme de violence" – Convention des droits de l'enfant (art.9)
- L'école doit offrir à chaque élève un cadre de respect, qui lui permettra de développer sa personnalité en confiance, et de mener un parcours de formation avec succès
- Un enjeu éducatif majeur qui s'inscrit dans la lutte contre le décrochage scolaire

1. Lutter contre le (cyber)harcèlement : une priorité du DIP

- 2012 : enquête genevoise (SRED)
- 2012-2013 : conception du projet pilote avec le soutien financier de la Confédération et d'Action Innocence
- 2013-2015 : expérimentation de 2 modules de sensibilisation auprès de 9 établissements scolaires
- Parallèlement, de nombreux établissements ont développé des projets adaptés à leur réalité locale

2. Briser la loi du silence

- (Cyber)harcèlement : la pointe de l'iceberg
- Harcèlement = actes **agressifs intentionnels et répétés**
- Prend des formes très diverses
- "Violences invisibles" surtout pour les adultes
- Répercussions à court, moyen et long termes

2. Briser la loi du silence

- Auteurs : majoritairement des pairs de la classe
- Victimes : sollicitent rarement les adultes pour faire stopper le phénomène
- La victime ne peut pas se protéger seule
- Les élèves plébiscitent une intervention accrue de l'adulte
- L'interposition de l'adulte est presque toujours jugée efficace par les élèves eux-mêmes

3. Plan d'action et de prévention : agir dans la durée

Lancement du plan de prévention et d'action contre les situations de harcèlement à l'école

- Mesurer
- Former
- Agir
- Informer

➤ **Former les professionnel-le-s**

- Les enseignant-e-s et le personnel administratif et technique des établissements du primaire, secondaire I et II

Pour :

- Renforcer la détection précoce
- Agir de manière collective et concertée entre tous les partenaires
- Favoriser les initiatives et les projets locaux

➤ **Former les professionnel-le-s**

Formation donnée par le SMS-Le Point et le SSEJ

Module I

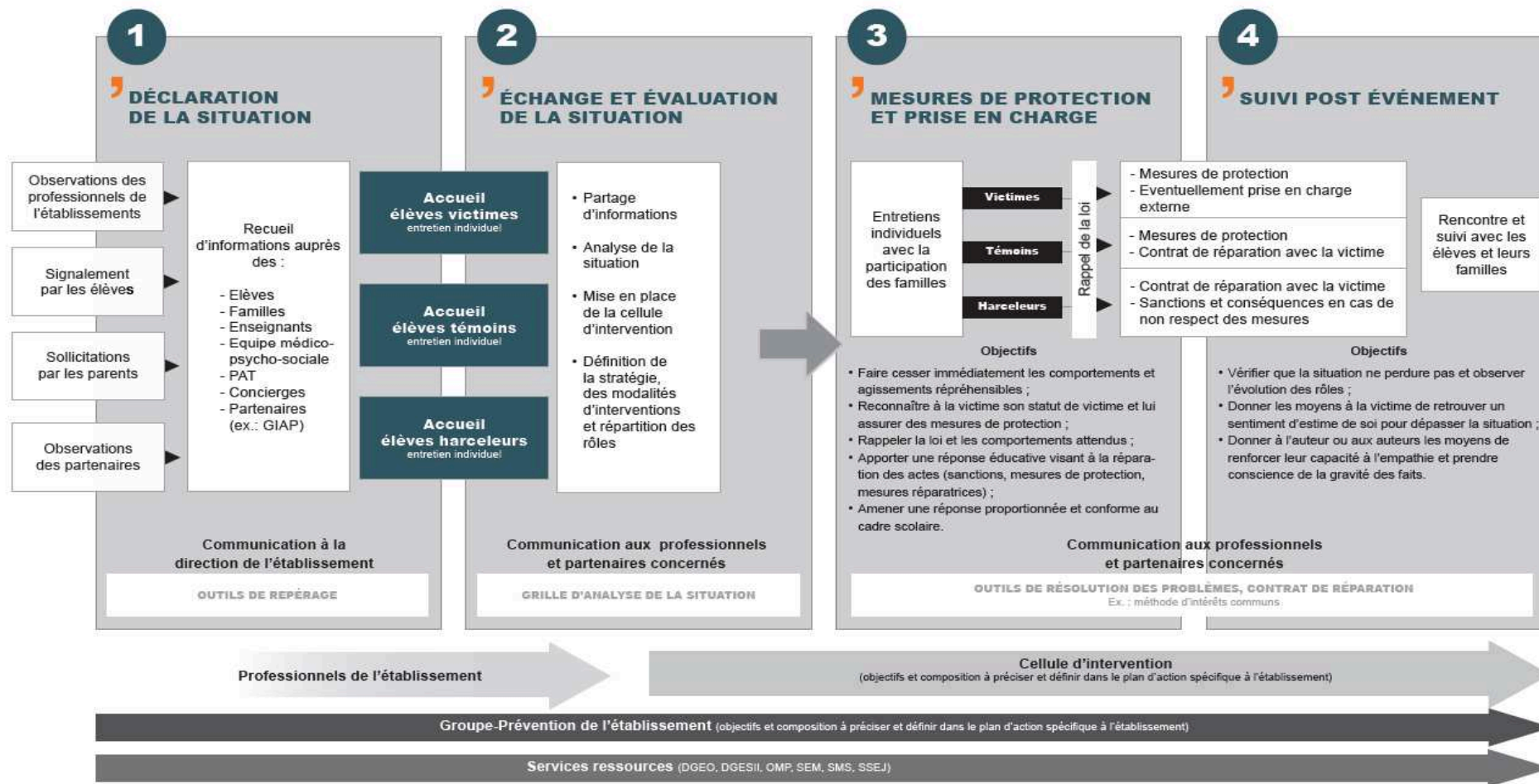
- Etat des lieux des besoins de l'établissement
- Formation aux phénomènes de (cyber)harcèlement

Module II

- Formation au repérage de situations
- Adaptation du protocole type au contexte et à l'organisation de l'établissement

➤ Agir

- Création d'un protocole d'aide pour traiter les situations
- Protocole-type adaptable à chaque établissement pour définir qui fait quoi.
 - Déclaration de la situation
 - Echange et évaluation
 - Prise en charge
 - Suivi à long terme



➤ Informer pour "voir l'invisible"

- 3 flyers d'information pour les professionnels, les parents et les élèves
- Site internet : www.ge.ch/harcelement-ecole

Pour

- Permettre de rapidement déceler les formes de (cyber)harcèlement
- Donner des conseils pratiques adaptés

Expérience de l'établissement Confignon-Cressy

- Déclencheur : une situation complexe identifiée pour la première fois comme « harcèlement »
- Situation traitée en collaboration avec l'infirmière scolaire, la direction, les enseignants et les parents des élèves concernés
- Volonté d'aller plus loin sur le harcèlement
- L'établissement entre dans le projet pilote (M1-M2)

Expérience de l'établissement Confignon-Cressy

La formation a permis de :

- Découvrir, comprendre et approfondir la thématique et les mécanismes liés
- Esquisser et consolider une représentation commune
- Développer des compétences individuelles et collectives pour assurer un meilleur repérage des situations potentielles
- Définir des pistes d'intervention et de prise en charge

Expérience de l'établissement Confignon-Cressy

Aujourd'hui

- 4 soirées d'information, réflexion et échanges, initiées par le Conseil d'établissement et destinées aux parents d'élèves
- Identification, traitement et suivi de 2 situations déclarées
- Poursuite des actions au niveau des élèves et des ateliers dispensés par Action Innocence

Le (cyber)harcèlement à l'école

Briser la loi du silence

Questions réponses